

**M A I R I E**  
DE  
**CHEIX-EN-RETZ**

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

Email : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)

[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



*Nombre de membres*

*En exercice : 15*

*Présents : 10*

*Nombre de procurations : 5*

*Date de la convocation*

*23/07/2020*

*Date d'affichage*

*30/07/2020*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SEANCE DU 28 JUILLET 2020**

*L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix en Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Mr NORMAND Luc, Mr ORTEGA José, Mme HELLO Mauricette, Mr GUITTENY Bruno, Mme BOUÉ Marie-Pierre, Mr BOYER Philippe, Mr GAUTIER Alain, Mme FAVREAU Caroline, Mr NORMAND Olivier et Mr NORMAND Fabrice.

Absents : Mme BOYER Valérie ayant donné procuration à Mr BOYER Philippe, Mme PIGREE Frédérique ayant donné procuration à Mr ORTEGA José, Mme CAPITAINE MONTERAN Cécile ayant donné procuration à Mme FAVREAU Caroline, Mr BONHOMME Jean-Marie ayant donné procuration à Mr NORMAND Fabrice et Mme RAMJIT Sandrine ayant donné procuration à Mr NORMAND Fabrice, excusés.

Madame FAVREAU Caroline a été nommé secrétaire de séance.

**1-1. Objet : – ENVIRONNEMENT - Projet de parc éolien sur la commune de Rouans.**

La demande présentée par la société ROUANS ENERGIES en Préfecture de Loire-Atlantique en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant sept aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune de Rouans, a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du mercredi 24 juin 2020 au vendredi 24 juillet 2020 inclus dans la commune précitée.

Un avis destiné à l'information du public a été publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs dans la commune de Rouans (siège et lieu d'enquête) et dans les communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation projetée. C'est pourquoi Cheix-en-Retz est concernée par cette procédure.

Le dossier d'enquête était déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Rouans où toute personne pouvait en prendre connaissance. Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-administratives-commissions-et-consultations/Installations-classees-ICPE2/Eolien/Parc-eolien-de-Rouans>

(Ce lien a été transmis par message électronique aux membres du Conseil Municipal le 20 juillet 2020 pour qu'ils puissent prendre connaissance du dossier).

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société ROUANS ENERGIES.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sous réserve de la réalisation d'un diagnostic local de santé avant le commencement des travaux.

Ce dossier ayant un rapport avec son activité professionnelle, Monsieur Fabrice NORMAND ne souhaite pas prendre part au vote.

Après délibération, le résultat du vote est le suivant :

- 1 avis FAVORABLE avec réserves
- 7 avis DEFAVORABLES
- 6 ABSTENTIONS.

Extrait Certifié Conforme,  
Le 30 juillet 2020  
Le Maire, Luc NORMAND

